

**Ville de Sainte-Luce-sur-Loire**

## **Conseil municipal du mardi 17 septembre 2019 à 18h30**

**Discours de Jean-Guy Alix, maire**

Mes chers collègues,

Avant d'aborder l'actualité et les dossiers de ce premier conseil de rentrée, nous allons rendre hommage à notre collègue et ami Jacques Denis, conseiller municipal, qui nous a quitté début août à l'âge de 75 ans.

Comme Marie-Hélène Frangeul, Jacques fut à la fois président d'un club sportif important, l'Union Sportive Lucéenne, et compagnon de route du maire Pierre Brasselet comme conseiller municipal.

Sa disparition est une peine immense pour sa famille, pour ses amis et pour notre conseil municipal.

C'est aussi une page de l'histoire de Sainte-Luce qui se tourne.

Ce soir, devant vous, je souhaite remercier Jacques Denis pour ses engagements au service des Lucéens, comme bénévole et comme élu.

Je vous invite à observer une minute de silence en sa mémoire.

### **Minute de silence**

Plus que jamais, l'actualité locale entre en résonance avec les préoccupations nationales et mondiales.

Les violences conjugales, qui font actuellement l'objet d'un Grenelle, est un sujet qui ne peut se contenter de déclarations.

Il nécessite des actes.

Mais ces actes passent aussi par une prise de conscience collective, un changement de mentalité, une évolution majeure de notre société.

Je rappelle que 100 femmes sont déjà décédées en France en 2019 sous les coups de leur conjoint.

C'est pourquoi il est important que Sainte-Luce accueille le mercredi 9 octobre à 19h salle Louis-Dagorne une réunion publique sur le sujet organisée par la Préfecture.

Les habitants de Sainte-Luce et des environs pourront échanger, témoigner et proposer.

Les idées qui seront émises alimenteront le plan stratégique quinquennal qui sera présenté le 25 novembre et qui engagera l'état, les collectivités territoriales et les associations.

Nous avons souhaité participer activement à ce Grenelle en proposant d'accueillir cette réunion, car les violences conjugales et familiales sont aussi un sujet sur lequel je suis particulièrement mobilisé, comme je l'ai annoncé en début d'année.

C'est donc l'un des axes prioritaires d'intervention du comité de prévention et de tranquillité publique dont nous avons approuvé le principe en juin et que nous sommes en train de constituer.

Durant les prochains mois, nous allons mener plusieurs actions dans le domaine :

Nous signerons en fin d'année un contrat local contre les violences sexistes et sexuelles, qui nous permettra de coordonner nos actions locales et le dispositif national et départemental.

Nous allons désigner un référent spécialisé dans les violences conjugales et familiales au sein de l'équipe de la Maison des Solidarités.

Nous allons former des personnels pour mieux gérer et accompagner ce type de situation.

Nous allons réserver un logement d'urgence communal pour accueillir les victimes.

Enfin, nous allons développer les partenariats, avec l'association Solidarités femmes et - nous l'espérons - avec le Département.

Nous pourrons ainsi agir en relais de proximité des acteurs judiciaires et policiers pour accompagner les victimes et, si possible, prévenir les violences.

C'est un sujet grave et essentiel, qui nécessite la mobilisation de chacune et de chacun d'entre nous.

Autre sujet d'actualité, plus lumineux, les journées du patrimoine, qui auront lieu le week-end prochain.

Et c'est justement le patrimoine lucéen qui est d'actualité dans notre conseil de ce soir.

Les travaux de rénovation de l'entrée nantaise de Sainte-Luce se déroulent depuis le début 2019 jusqu'à l'automne 2020.

Il s'agit de rendre le secteur plus attractif, plus moderne, plus convivial, dans le respect de l'identité et du caractère lucéen.

En août, la démolition de l'ancien presbytère a révélé aux yeux de tous la tour-escalier de la Massonnerie.

Ce bâtiment a une forte valeur patrimoniale, puisque les associations Nantes Renaissance et Au Bord du fleuve - que je remercie pour leur contribution - estiment qu'il remonte au XVIIe siècle.

C'est pourquoi nous souhaitons non seulement le conserver, mais aussi le protéger, le restaurer et le mettre en valeur, au cœur d'une place de ville.

Cette place sera agréable, conviviale, mais elle aura aussi une portée symbolique importante, comme lien entre le Sainte-Luce d'hier et le Sainte-Luce de demain.

Un budget supplémentaire d'environ 80 000 TTC € sera nécessaire pour sa conservation.

Selon Au bord du fleuve, le bâtiment de l'ancien presbytère et sa tour auraient été construits au XVIIIe siècle.

Il s'agissait alors d'une propriété privée, vendue comme bien public à la Révolution, en 1791 et devenue presbytère en 1811, lors du rétablissement du culte.

Malheureusement, les transformations successives ont fait perdre au presbytère son caractère ancien et patrimonial.

Seule la tour a été préservée dans son état d'origine, telle que nous la découvrons aujourd'hui.

Autre sujet très important, le développement durable, plus que jamais d'actualité après un été où les canicules ont mis en avant le dérèglement climatique et l'importance d'agir à tous les niveaux.

Alors que la semaine européenne de la mobilité se déroule actuellement, nous vous proposons ce soir d'approuver les délibérations nécessaires à l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique dans le centre-ville, place du Général de Gaulle.

Elle devrait être en service début 2020.

Pour cela, il nous faut passer une convention avec Nantes Métropole, gestionnaire de l'espace public et avec le Syndicat Départemental de l'Énergie de Loire-Atlantique, le Sydela, qui installera la borne pour un montant de 13 320 € et prendra en charge les dépenses de fonctionnement annuelles, à hauteur de 790 €.

Il ne s'agit pas de notre seule mesure pour promouvoir les déplacements alternatifs à la voiture : nous avons notamment mis en place le télétravail en mairie, demandé à Nantes Métropole de réaliser 3 km supplémentaires d'itinéraires cyclables en 2019.

Des travaux se déroulent encore en septembre et octobre au nord de la commune.

Nous assurons aussi la promotion des déplacements deux roues avec la publication du plan vélo en juin dernier.

Nous allons également acquérir deux vélos électriques en mairie et mettre en place une indemnité kilométrique vélo pour les agents municipaux.

Bien sûr, ces mesures complètent les actions menées à l'échelle de la Métropole.

Mais comme dit le proverbe, les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Développement durable toujours, avec la question des pesticides de synthèse utilisés pour l'épandage.

Je suis favorable à leur interdiction totale, au nom du principe de précaution et afin d'aligner la réglementation française sur les Lois européennes, plus restrictive.

C'est un enjeu de santé publique.

Mais je souhaite aussi que cette interdiction soit accompagnée de mesures d'accompagnement des agriculteurs.

C'est pourquoi j'ai voté le vœu au mouvement « Nous voulons des Coquelicots » au conseil de Nantes Métropole au début de l'été, dans une version qui intégrait la question de la mutation du monde agricole et son accompagnement, contrairement à la version qui m'avait été proposée à Sainte-Luce fin juin.

C'est aussi pourquoi, malgré ma sympathie pour l'action du maire de Langoët, je souhaite pour ma part que cette interdiction soit le résultat d'une concertation générale, dans le cadre de la Loi ou à l'échelle de la Métropole.

Une initiative coordonnée serait souhaitable à l'échelle de notre territoire.

En attendant, nous allons vous proposer d'adopter la version du vœu telle que présentée au conseil de Nantes Métropole.

Je vous remercie.